

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration

Le mardi 31 mai 2016 à 19 h
Hôtel de ville - Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Alan DeSousa, président
M. Guillaume Lavoie, vice-président
M. Peter Trent, vice-président
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Yves Gignac
Mme Justine McIntyre
Mme Laura-Ann Palestini
M. Dominic Perri
M. Sylvain Ouellet
M. Georges Bourelle

COMMISSAIRE ABSENT

M. Richard Guay

INVITÉS

M. Jacques Bergeron, vérificateur général
M. Robert Duquette, vérificateur général adjoint
M. Serge Vaillancourt, vérificateur général adjoint

Deux citoyens et une élue sont présents dans la salle.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00. Il se présente et demande aux membres de la commission de faire de même à tour de rôle. Par la suite, il présente l'équipe du Bureau du vérificateur général (BVG) de la Ville de Montréal et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gignac, appuyée par Mme McIntyre, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Rapport 2015 du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération

M. DeSousa invite le vérificateur général à débiter sa présentation.

M. Bergeron expose devant l'assemblée un résumé succinct de son rapport qui compte 8 missions d'audit d'optimisation des ressources. Avant chaque chapitre de son rapport, il explique brièvement l'objectif de la mission de vérification et décrit les plus importantes constatations faites au terme de l'audit.

M. Bergeron débute sa présentation sur les audits d'optimisation des ressources et des TI. Il présente en premier lieu sa vérification relative au suivi de ses recommandations des années antérieures. Le constat général qu'il émet est à l'effet que la situation se détériore et que 35% des recommandations formulées en 2014 présentent un statut réglé, alors que

ce taux s'élevait à 44% l'année précédente. M. Bergeron indique qu'il a reçu peu de réponses de la Ville pour expliquer ce relâchement.

M. Bergeron poursuit sa présentation et aborde sa vérification dans l'attribution des contributions financières aux organismes. Ses constats sont à l'effet que certains organismes reçoivent année après année le même montant. Par ailleurs, le budget alloué aux organismes est parfois dépassé et certains élus pigent dans les surplus de leur arrondissement pour financer leurs organismes. Il ajoute que la reddition de comptes est également absente.

M. Bergeron présente ensuite sa vérification en lien avec les autorisations de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il indique que les 19 arrondissements ont été audités. Au terme de la vérification, les mécanismes mis en place n'assurent pas que les autorisations sont transmises à la Ville lorsque cela est nécessaire. Il indique qu'il manque d'uniformité dans les appels d'offres à la Ville et que les sommaires décisionnels sont parfois incomplets.

M. Bergeron poursuit sa présentation sur sa vérification des ententes-cadres de services professionnels en TI. Il mentionne qu'un premier constat est à l'effet que les besoins en TI sont mal établis et qu'il n'y a pas de concordance entre ces derniers et les services sollicités sur le marché. Il n'y a pas non plus d'assurance que les factures payées représentent fidèlement le travail accompli. Il ajoute que la Ville ignore pourquoi les preneurs de cahiers de charges n'ont pas soumissionné dans ce dossier.

M. Bergeron présente par la suite sa vérification concernant la gestion de la relève des technologies de l'information et des communications. Ce mandat consiste à vérifier si la Ville est préparée adéquatement à un désastre qui affecterait ses services informatiques. Il indique qu'il n'y a pas d'analyse d'impact à ce sujet et donc que la Ville ignore combien de temps elle peut se passer de ses différents systèmes avant que les effets soient critiques. Il ajoute que les différents systèmes ne sont pas catégorisés et que, de ce fait, la Ville ignore lesquels sont critiques.

M. Bergeron poursuit sa présentation sur sa vérification de la gestion de l'énergie. Ce mandat consiste à vérifier si la Ville met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre sa cible de réduire de 30% les émissions de GES dans les bâtiments de traitement des eaux usées et d'eau potable. Le VG constate notamment l'absence d'objectifs de réduction des coûts énergétiques et l'absence de monitoring pour atteindre les cibles que se fixe la Ville.

M. Bergeron présente par la suite sa vérification concernant la gestion des cartes d'achat. Il dénote à cet effet certains problèmes, à savoir : l'utilisation de cartes d'achat même si l'employé est en interruption d'emploi, des dépenses couvertes par d'autres politiques de la Ville qui n'auraient pas dû être effectuées via ces cartes d'achat, des vérifications inadéquates et une reddition de comptes insuffisante.

M. Bergeron présente par la suite sa vérification de la gestion des transactions immobilières. Il s'agissait de s'assurer que la Ville obtient le meilleur montant lors de ventes de gré à gré. Les constats du VG sont notamment à l'effet qu'il n'y a pas de vision d'ensemble, peu de contrôles administratifs, qu'il n'y a pas de critères officiels et uniformes pour analyser les dossiers, qu'il n'y a pas de vérification pour s'assurer que les employés ne sont pas en conflit d'intérêts et que les décisions sont mal documentées.

M. Bergeron présente par la suite certains enjeux concernant la pérennité de l'expertise du BVG. Il indique que les difficultés de recrutement de ressources compétentes au sein du BVG demeurent un défi de tous les instants. Il indique que le maintien de l'expertise au sein de son bureau est essentiel pour mener à bien sa mission. Le vérificateur général sollicite la collaboration du Service des ressources humaines pour soutenir le bureau dans la recherche de solutions afin de pérenniser l'expertise et régler ce problème rapidement.

M. Bergeron remercie ses collègues et les élus de la Commission pour leur collaboration tout au long de son mandat.

La présentation étant terminée, le président remercie le vérificateur général et invite les citoyens à poser leurs questions.

4. Période de questions et d'interventions des citoyens

MME DIDA BERKU
CONSEILLÈRE MUNICIPALE, CÔTE-SAINT-LUC

Mme Dida Berku mentionne qu'il existe certaines convergences entre les constats de l'Inspecteur général dans son dernier rapport et ceux faits par le VG relatifs aux lacunes dans la reddition de comptes dans les projets de la Ville et des arrondissements. À titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats, elle indique qu'il lui manque parfois de l'information pertinente sur les contrats antérieurs pour bien saisir l'ensemble des enjeux liés aux contrats qu'elle doit étudier.

Elle propose donc aux membres de la Commission sur les finances et l'administration certaines suggestions pour améliorer la reddition de comptes relatives aux projets de la Ville, à savoir :

- De bonifier les sommaires décisionnels fournis aux membres de la Commission sur l'examen des contrats et d'y ajouter les informations sur les contrats antérieurs en lien avec les contrats étudiés;
- De soumettre à une instance composée d'élus les rapports de clôture des contrats étudiés par la Commission sur l'examen des contrats. Cette instance pourrait être la commission elle-même ; et
- d'ajouter aux sommaires décisionnels les éléments soulignés en p.50 du rapport 2015 de l'Inspecteur général de manière à faciliter la prise de décision des élus.

M. Bergeron indique qu'à son avis, les élus approuvent les projets, mais qu'ils reçoivent peu d'informations et de redditions de comptes sur leur réalisation.

5. Période de questions et de commentaires des membres de la Commission

Plusieurs points ont été soulevés par les membres de la Commission.

La participation des citoyens à la Commission sur les finances et l'administration

M. Trent souligne qu'il y a un coût à organiser des séances publiques pour la Commission et qu'il se désolé du faible taux de participation des citoyens à celles-ci. Il indique que la Ville devrait faire davantage de publicité pour avoir une audience. Il se demande si la Ville a déjà établi si les commissions permanentes sont vraiment rentables.

M. Bergeron répond que les séances publiques sont importantes. Il mentionne que l'appui des élus de la Commission est utile pour assurer la mise en œuvre de ses recommandations. Il mentionne qu'il y a peut-être un enjeu de communication, mais que les élus devraient réfléchir ensemble à la manière de remédier à ce problème. Il conclut que cette instance devrait continuer d'exister et ce indépendamment du taux de participation des citoyens.

M. DeSousa ajoute qu'un ensemble d'outils de communications ont été utilisés pour inviter les citoyens à venir participer à la consultation, dont le rapport de la Commission rendra compte. Il ajoute que les efforts ont été faits en amont. Cette année, le choix a été fait de tenir la consultation publique deux semaines après le dépôt au conseil pour répondre à des demandes de groupes qui souhaitaient avoir suffisamment de temps pour en prendre connaissance avant les audiences publiques.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations du VG

M. Lavoie émet un commentaire à l'effet qu'il serait utile pour les élus d'avoir un outil pour permettre aux élus de suivre l'état de la mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs du VG.

La qualité des sommaires décisionnels fournis aux élus

M. Lavoie se questionne sur la lourdeur de certains sommaires décisionnels. Il mentionne qu'à son sens, trop d'information n'est pas nécessairement utile à la prise de décision et se

demande s'il n'y a pas lieu de s'attarder davantage à sa qualité plutôt qu'à la quantité. Il demande au VG quelle est l'administration publique qui devrait inspirer Montréal pour préparer des sommaires décisionnels de qualité.

M. Bergeron mentionne qu'il n'a jamais fait de comparaison exhaustive. Cela dit, il mentionne que la Ville s'est donné des balises. Il ajoute que pour tout écart de 10% entre le prix de la soumission et le prix final d'un contrat, des explications doivent être fournies. Il ajoute que dans plusieurs cas, cela n'a pas été fait. Pour les certificats de l'AMF, les indications ne sont en effet pas toujours très claires. Il confirme que les élus sont submergés de documents et n'ont pas toujours l'heure juste sur la mise en œuvre des contrats, comme par exemple dans le cas des compteurs d'eau. Il ajoute que les élus n'ont pas nécessairement l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées. Selon lui, la reddition de comptes est problématique et cela est confirmé dans tous ses rapports antérieurs.

Mme McIntyre fait un commentaire dans le même sens et commente la lourdeur administrative attachée aux travaux et à l'étude des documents en lien avec les contrats votés en conseils. Selon elle, la meilleure manière d'esquiver une question, c'est de submerger la réponse sous un tas d'information. Elle ajoute que les élus ne s'y retrouvent pas et qu'ils finissent par voter des choses, pour ensuite les regretter. Elle mentionne également les difficultés rencontrées lorsqu'elle effectue des demandes d'accès à l'information. Elle ajoute que toutes les informations concernant les contrats devraient être disponibles pour le public en tout temps, de façon simple et efficace. Elle demande l'avis du VG sur la question de l'accessibilité à l'information en matière d'octroi de contrat à la Ville.

M. Bergeron mentionne que les sommaires décisionnels sont complexes, parfois difficiles à saisir. Il indique que c'est le rôle de l'administration de fournir les informations pertinentes sur les contrats, de mentionner les problématiques en liens avec ces derniers et de résumer ces informations au politique.

M. Duquette ajoute que le degré de détails à mettre dans un sommaire est subjectif. Il mentionne que l'information pertinente à la prise de décision doit s'y trouver. Il indique qu'il existe différents encadrements dans chaque unité d'affaires. Au cours de ses vérifications, il a constaté que certains arrondissements donnent peu d'information et d'autres beaucoup. Il conclut que chacune des unités d'affaires a sa culture organisationnelle, ce pourquoi les informations formelles qui remontent jusqu'aux élus varient.

M. Vaillancourt confirme qu'inonder les instances peut être une stratégie pour se soustraire à son évaluation et à sa critique. Il ajoute que certains ordres du jour contiennent parfois beaucoup de données, mais peu d'informations significatives et qu'il devient difficile d'aller à l'essentiel. Il mentionne qu'il y a un ménage à faire dans l'information qui remonte jusqu'au élus.

La documentation des décisions en matière de transaction immobilière

Mme Palestini revient sur un des constats du VG à l'effet que les dossiers des transactions immobilières ne contiennent pas toutes les informations pour les comprendre. Elle demande quels éléments clés manquent à ces derniers.

M. Duquette fait allusion à l'absence de preuve d'approbation de gestionnaire lorsque requis, l'absence de démonstration que le travail est fait, l'absence d'information sur la façon dont la valeur marchande a été établie, ou l'absence de rapport évaluation environnementale lorsque cela est requis. Il indique que les problèmes de documentation des dossiers ne sont pas spécifiques au domaine de la gestion immobilière. Il précise par ailleurs que le rapport du VG ne dit pas que le travail n'a pas été fait, mais simplement qu'il n'y a pas de preuve qu'il a bel et bien été accompli. Il mentionne à titre d'exemple que, lorsque le prix convenu est différent de la valeur marchande, une approbation du supérieur doit être donnée. Il ajoute que souvent, il n'y pas de trace écrite de cette approbation, mais que cette dernière aurait pu être donnée verbalement.

Les délais de mise en œuvre des recommandations des rapports du VG antérieurs

M. Bourelle mentionne qu'il est préoccupé par les délais de mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs du VG. Il se demande si l'administration prend ces dernières au sérieux. Il demande des précisions sur les processus présentement en

place pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des recommandations et ce qui peut être fait pour améliorer ce bilan.

M. Bergeron mentionne que pour mettre l'ensemble de ses recommandations en œuvre, il faut de la rigueur et de la persévérance. Il ajoute qu'il n'a pas reçu d'explication particulière pour expliquer ces délais. Il suggère aux membres d'en faire la demande directement à l'administration et à M. Marcoux. Il ajoute que ses recommandations sont importantes ; elles mettent en lumière des problématiques et des faiblesses qui doivent être corrigées.

Il convient qu'il n'est pas de la responsabilité du VG d'établir les priorités et que ces choix reviennent à l'administration. Il précise que le bureau du VG regarde les dates d'échéance que se fixent les unités administratives pour répondre aux recommandations. Il arrive que le VG discute des propositions et des plans d'action avec les unités administratives, s'il estime qu'une recommandation est prioritaire. Il indique que, lorsque l'unité s'engage à répondre à une recommandation et propose une date butoir, le VG fait des suivis pour s'assurer que cet engagement soit respecté. Il conclut en mentionnant que plusieurs unités ne respectent pas les dates d'échéance malgré ces suivis et que le bureau du VG n'a pas de leviers pour corriger cette situation.

M. Ouellet va dans le même sens et se questionne sur les délais moyens de mise en œuvre des recommandations des rapports antérieurs du VG. Il demande comment les services justifient ces délais.

M. Vaillancourt mentionne à titre d'exemple les projets en TI. Il indique que lors d'un changement d'administration, il arrive parfois que les projets changent de nom, fassent l'objet de peu de suivis et se perdent en quelque sorte dans la transition. Il conclut que le manque de stabilité organisationnelle peut expliquer en partie les délais de mise en œuvre.

La qualité de l'analyse des besoins effectuée par les unités administratives

M. Perri demande des précisions sur l'analyse des besoins qui est faite en amont de l'octroi de contrat par l'administration. Il mentionne que, lorsqu'un contrat est donné, certaines informations sont transmises aux élus pour justifier son octroi. Il se demande quel type d'analyse est fait en amont, qui détermine les alternatives, l'urgence du besoin, etc. Il demande au VG s'il a déjà effectué une vérification de ces processus, et le cas échéant, quelles sont ses conclusions.

M. Bergeron indique que cette analyse des besoins est faite par les unités d'affaires. Il ajoute que c'est aux élus de questionner l'administratif pour tester la qualité et la pertinence des propositions qui leur sont faites. Il indique que le VG s'attarde davantage au résultat final, c'est-à-dire lorsque le contrat est octroyé.

M. Perri demande si ce genre de vérification pourrait être dans le mandat du VG. M. Duquette indique que cela pourrait faire partie du mandat du BVG. Il mentionne qu'en règle générale, le bureau du VG n'a pas examiné spécifiquement l'analyse des besoins pour les 4 projets audités en arrondissement. Il ajoute que dans les 4 cas, il y a eu une analyse faite et qu'elle a été présentée aux élus, lesquels ont décidé d'aller de l'avant avec ces projets.

M. Vaillancourt évoque à titre d'exemple l'audit fait pour les services professionnels TI. Il mentionne que certains problèmes en matière d'évaluation des besoins ont été observés. Par exemple, il n'y pas eu d'évaluation de la charge de travail faite par STI, ni d'évaluation des compétences disponibles à l'interne pour répondre aux besoins. Il ne semble pas non plus y avoir eu d'analyse de risque et de coûts / avantages pour chacune des formules.

Coûts des bons de commande

Mme Clément-Talbot évoque qu'en séance de travail, la question du coût des bons de commande a été soulevée. Elle demande au VG s'il a des recommandations à partager pour faire diminuer leur coût.

M. Bergeron indique qu'il est difficile de répondre à cette question. M. Duquette mentionne que les bons de commande sont nécessaires. Il ajoute que l'administration a décidé que pour les petits montants, soit ceux de moins de 1000\$, les cartes de crédit seraient utilisées. Il ajoute que la planification peut permettre de réduire les coûts, notamment en regroupant les achats et donc en diminuant leur usage.

M. DeSousa remercie le citoyen et les élus de leurs questions ainsi que le vérificateur général pour les réponses apportées à celles-ci.

6. Divers

Après les remerciements d'usage à toutes les personnes présentes, le président souligne que la commission adoptera ses recommandations dans ce dossier lors d'une séance publique le 8 juin 2016 prochain à 17 h dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

7. Levée de l'assemblée

Sur une recommandation de M. Bourrelle, appuyée par M. Perri, la séance est levée à 20 h 25.

ADOPTÉ LE : 4 NOVEMBRE 2016

« original signé »

Alan DeSousa, FCPA, FCA
Président

« original signé »

Julie Demers
Secrétaire recherchiste